



Modèle de document

Plan opérationnel en lien avec la COVID-19

Ce modèle donne un aperçu des politiques/procédures générales liées à la COVID-19 que les entreprises et les services doivent mettre en place afin de respecter l'ordonnance de santé publique émise le 1^{er} mai 2020. Chaque phase de l'initiative Renouveler l'Î.-P.-É. ensemble, qui a commencé le 1^{er} mai, permet un assouplissement accru des restrictions visant les entreprises autorisées à exercer leurs activités, mais comprend toujours les mêmes principes généraux qui se trouvent dans ce modèle.

Nom de l'entreprise : _____

Adresse physique : _____

Nom du propriétaire/gestionnaire : _____ Signature : _____

Téléphone : _____ Courriel : _____

Date : _____

1. Éloignement social

Mesures prises pour assurer l'éloignement social	Mesures prises pour assurer le minimum d'interactions entre les gens à moins de deux mètres les uns des autres
Entre les employés	Ex. : postes de travail assignés à au moins deux mètres de distance
Entre les clients	Ex. : enseignes directionnelles sur le plancher pour éviter que les gens se rencontrent dans les allées
Entre les employés et les clients	Ex. : panneau qui sépare la caissière et le client

2. Politique d'exclusion des employés devant s'auto-isoler

EXEMPLE : Chaque jour, avant de commencer à travailler, chaque employé doit signer et dater le formulaire sur lequel se trouve l'énoncé suivant :

« En signant cette feuille/ce formulaire j'atteste que je ne suis pas sorti(e) de l'Î.-P.-É. au cours des 14 derniers jours et que je n'ai pas besoin de m'auto-isoler. »

3. Politique d'exclusion/maladie

La direction communiquera clairement à tous les employés la politique d'exclusion en place pour tout employé présentant des symptômes de la COVID-19.

EXEMPLE :

- Les employés doivent surveiller leurs symptômes et signaler toute préoccupation concernant une exposition potentielle à la COVID-19 ou tout symptôme possible à leur superviseur.
- Si un membre du personnel développe des symptômes de la COVID-19 au travail, il doit immédiatement se laver les mains, en informer son gestionnaire, éviter tout contact avec les autres employés et partir dès qu'il peut le faire en toute sécurité. Il doit appeler le 811 pour organiser un test de dépistage.
- Les employés qui ont des symptômes doivent s'auto-isoler jusqu'à ce qu'ils aient subi un test de dépistage et que leurs résultats aient été confirmés.
- Si les résultats pour le COVID-19 sont négatifs mais que l'employé est encore malade ou présente toujours des symptômes, il doit demeurer en congé de maladie.

Quels sont les symptômes de la COVID-19?

- toux (nouvelle ou chronique exacerbée)
- mal de tête
- fièvre/frissons
- mal de gorge
- fatigue prononcée
- éternuements
- congestion
- douleurs et courbatures
- écoulement nasal

4. Nettoyage et désinfection en profondeur des aires et des surfaces communes

Les produits de nettoyage permettront d'éliminer toute saleté visible sur les surfaces. Les produits désinfectants sont utilisés pour détruire les bactéries et les virus.

Produit de nettoyage	
Instructions de mélange	
Produit désinfectant	
Instructions de mélange	

Nettoyage – Endroit	Fréquence	Désinfection - Endroit	Fréquence
ex. : planchers	à la fermeture	ex. : – point terminal du point de vente	après chaque usage

5. Postes de lavage des mains/désinfection

Il faut tous faire sa part pour prévenir la propagation de maladies. Nous savons qu'il est essentiel d'adopter de bonnes pratiques d'hygiène afin de prévenir la propagation de la COVID-19. Pour vous protéger et protéger les autres contre la maladie, prenez les précautions suivantes :

- lavez-vous les mains souvent (en plus des temps habituels comme après être allé à la toilette, avant de manger, pour manipuler la nourriture du public);
- tousssez ou éternuez dans votre coude ou dans un mouchoir que vous mettrez à la poubelle;
- évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche avec vos mains;
- utilisez un désinfectant à base d'alcool si vous n'avez pas accès à de l'eau et à du savon.

Postes de lavage des mains	Endroit
Personnel	Ex. : salle à dîner, toilettes
Public	Ex. : portable(s) situés à l'entrée du magasin
Postes de désinfection des mains	Endroit
Personnel	Ex. : derrière la caisse
Public	Ex. : à l'entrée (avec affichage)

6. Directives/orientations supplémentaires

Tenez compte de toute directive ou orientation supplémentaire pertinente pour votre entreprise et précisez dans votre plan la manière dont elle sera intégrée dans vos opérations. Si vous envisagez de solliciter des conseils supplémentaires au Bureau du médecin hygiéniste en chef, veuillez aborder clairement chaque élément des lignes directrices pertinentes. Les documents d'orientation et les lignes directrices sont accessibles à l'adresse suivante :

<https://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/orientation-sur-les-mesures-de-sante-publique>

À noter : Ce modèle a été établi pour servir de guide afin d'aider les entreprises à mettre au point un plan opérationnel qui décrit leurs préparatifs face à la COVID-19, en conformité avec l'ordonnance de santé publique du 1^{er} mai 2020 qui comprend les éléments devant faire partie du plan. Ce modèle peut être adopté par diverses entreprises, mais il ne s'agit pas d'un plan universel. L'élaboration de plans pertinents est à la fois encouragée et attendue des industries et des associations. Ils peuvent être soumis à envhealth@ihis.org pour examen. Les entreprises doivent conserver une copie de leur plan sur les lieux pour présenter à un inspecteur qui pourrait demander de le consulter en tout temps, lorsque l'entreprise est en activité.